



Grève à H. Reinier

Les salarié-e-s ont raison de se battre

En grève depuis le 2 novembre avec un taux de grévistes proche des 100%, ils vont faire plier leur direction !

Ces salarié-e-s ex travailleurs pour la société SMP, s'étaient vu transférer au sein de la société H. Reinier après que celle-ci ait remporté un appel d'offre pour assurer le service de nettoyage dans les gares du Nord Transilien (lignes B, D, H et K). Premières victimes des trop célèbres ordonnances Macron, ils s'étaient vu refuser la portabilité de leurs acquis. En clair, toute l'organisation du travail était à renégocier avec à la clef des conséquences sociales dramatiques. Pour ne prendre qu'un seul exemple, la clause dite de « mobilité » : les salariés n'étaient désormais plus rattachés à une gare précise, mais étaient baladés au bon vouloir de la direction pour jouer les bouche-trous sur un périmètre couvrant l'ensemble des gares du Nord parisien, 75 gares au total !!!



La SNCF a fait le choix de l'externalisation et de la filialisation qui précarise l'emploi et les conditions de travail!

A SUD-Rail, nous avons toujours contesté la stratégie de la SNCF consistant à multiplier les filiales et l'externalisation des tâches autrefois effectuées par des cheminot-e-s. Les personnels de ces entreprises extérieures, à chaque nouvel appel d'offre, à chaque transfert de marché, sont tirés vers le bas pour toujours plus de régression sociale. En effet, leurs conditions de travail sont l'unique variable d'ajustement pour tirer les prix au plus bas et ainsi remporter l'appel d'offre.



Toujours plus de filiales et de prestataires privés pour faire le travail des cheminot-e-s pour toujours plus de régressions sociales !!!

SUD-Rail revendique l'embauche au Statut de tous les travailleurs du rail !!!

Une responsabilité évidente d'Ile de France Mobilités et de la SNCF.

Tous les germes du conflit prennent naissance dans le contrat, dit « contrat STIF » signé entre SNCF et le conseil Régional d'IDF. En effet, dans celui-ci, les élus exigent toujours plus mais à coût constant. Ils multiplient les indicateurs de régularité, de cadencement de trains, de propreté... Par contre rien concernant l'impact social d'application du contrat. Aucun indicateur concernant les conditions de travail des travailleurs ou l'externalisation des tâches dans des entreprises privées peu scrupuleuses. Rien concernant l'éthique des entreprises répondant aux appels d'offre. Rappelons que l'entreprise H. REINIER vient d'être condamnée le 10 novembre aux prud'hommes concernant des cas de harcèlement sexuel et moral à la Gare du Nord. **Pas un mot de Valérie Pécresse qui continue d'utiliser les services de cette entreprise pour ses administré-e-s !**

Transferts de contrats de travail au gré des appels d'offre, bientôt le tour des cheminots !!!



L'ouverture à la concurrence arrive et il se pourrait bientôt que ce soit l'ensemble des travailleurs du rail, qui doivent apprendre à voir leurs acquis remis en cause à chaque nouvel appel d'offre. Les ordonnances pourraient même permettre aux patrons d'imposer des conditions de travail en deçà de la Convention Collective Nationale du ferroviaire par le biais des fameux accords d'entreprise vantés par Macron. La lutte courageuse menée par les travailleurs d'H. Reinier est donc un combat qui nous engage tous. L'exemplarité dont ces salarié-e-s grévistes devraient nous interpeler. Ils ont tous des bas salaires, beaucoup sont à temps partiel (ce qui évite au patron de payer une prime panier) et pourtant ils se battent courageusement et ne lâchent rien.

Les ordonnances Macron nous concernent tous. Ne pas les combattre, c'est les subir dans un avenir proche.

Nous sommes tous des travailleurs du rail. Les cheminot-e-s soutiennent le combat des salarié-e-s d'H. Reinier. Seule la lutte paie !!!

Pour soutenir activement les salarié-e-s grévistes une caisse de grève est en place, voici le lien : <http://www.lepotcommun.fr/pot/smk9h0kl>

